



Mairie de  
Cosnac

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### 30 janvier 2026

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20h00

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>	Alain Marque	<input type="checkbox"/>
Guillaume Péliissier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input type="checkbox"/>	Gérard Soler	<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alain Marque	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Serge Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Dumont	<input type="checkbox"/>	Florian Mestre	<input type="checkbox"/>
Isabelle Toullieu	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Christine Valade	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ingrid Chazoule	<input type="checkbox"/>	Ginette Valeille	<input type="checkbox"/>
Sandra Luciathe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Julien Pestourie	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>	Isabelle Toullieu	<input type="checkbox"/>
Florian Mestre	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Aurélien Bastien	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

16 présents 5 pouvoirs - 21 voix exprimées sur 22

Secrétaire de séance : Sandra Luciathe

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2025

Voté à l'unanimité.

### Décisions du Maire depuis le 19 décembre 2025

- Choix d'un contrôleur technique – projet de réhabilitation du groupe scolaire
- Choix d'un coordonnateur SPS – projet de réhabilitation du groupe scolaire
- Choix d'une entreprise de repérage et inspection de réseaux – projet de réhabilitation du groupe scolaire
- Choix d'une entreprise de diagnostic amiante – projet de réhabilitation du groupe scolaire

## FINANCES

### 1- Travaux de rénovation des toitures de locaux communaux – demande de subvention DETR

Monsieur le Maire indique que les travaux envisagés concernent la réfection des toitures des bâtiments publics de la commune de Cosnac. Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un projet de réfection globale des toitures des bâtiments publics suite aux dégâts de la tempête du 25 juin 2025.

Les bâtiments concernés sont les suivants : Groupe scolaire, restaurant scolaire, services techniques école, bâtiment poste, salle polyvalente, Espace Municipal A. Teyssandier, Salle Louis Juvet / Centre de Loisirs, mairie, presbytère, bâtiment cimetière, bâtiment foot, bâtiment tennis.

Ces travaux se dérouleront en une ou plusieurs tranches selon les financements possibles.

Le démarrage de la 1<sup>ère</sup> tranche débutera au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2026.

Le montant global de l'opération a été estimé à 342 872,54€ HT.

La subvention sollicitée au titre de l'opération « rénovation des locaux administratifs, techniques communaux » s'élève donc à 154 292,64€.

Voté à l'unanimité

### 2- Travaux de destruction / reconstruction d'un bâtiment public – demande de subvention DETR

Monsieur le Maire indique que les travaux envisagés concernent la démolition d'un vieux bâtiment annexe du groupe scolaire suite à un arrêté de péril puis la reconstruction d'un bâtiment neuf RE2020. Ce bâtiment permettait la pratique sportive et culturelle aux élèves du groupe scolaire.

Les travaux prévus sont les suivants : Démolition / désamiantage local existant ; étude de sol ; fondations ; voirie, réseaux, divers ; bâtiment modulaire de 150 m<sup>2</sup> RE2020 ; bureau de contrôle.

Ces travaux se dérouleront à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2026.

Le montant global de l'opération a été estimé à 190 000,00€ HT.

La subvention sollicitée au titre de l'opération « construction des locaux techniques communaux » s'élève donc à 85 500,00€.

Voté à la majorité avec 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Corinne FERLAND et M. Alain MARQUE)

### 3- Travaux de construction, rénovation de locaux techniques communaux – demande de subvention DETR

Monsieur le Maire indique que les travaux envisagés concernent la construction d'un bâtiment supplémentaire pour les services techniques de la commune de Cosnac. Ces travaux sont envisagés dans le cadre d'un agrandissement sur le site des services techniques pour sécuriser les véhicules et matériels stocker à ce jour en extérieur.

Les travaux prévus sont les suivants : terrassement ; fondations ; voirie, réseaux, divers ; garages modulaires de 80 m<sup>2</sup>.

Ces travaux se dérouleront à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2026.

Le montant global de l'opération a été estimé à 60 000,00€ HT.

La subvention sollicitée au titre de l'opération « construction et rénovation des locaux techniques communaux » s'élève donc à 27 000,00€.

Voté à la majorité avec 20 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Corinne FERLAND)

### 4- Remplacement de la chaudière Salle Louis Juvet / Centre de loisirs – demande de subvention DSIL

Monsieur le Maire indique que les travaux envisagés concernent le remplacement de la chaudière gaz de la salle L. Juvet et du centre de loisirs par une pompe à chaleur air/eau nouvelle génération. Ces travaux sont envisagés dans le cadre d'un plan de rénovation des bâtiments communaux afin de réaliser des économies d'énergie et de ne plus avoir recours aux énergies fossiles pour nos dispositifs de chauffage. Un audit énergétique a été réalisé en 2021. Il s'agit d'une deuxième phase après le remplacement des menuiseries.

Ces travaux se dérouleront à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2026.

Le montant global de l'opération a été estimé à 61 618,52€ HT.

La subvention sollicitée au titre de l'opération « transition écologique » s'élève donc à 49 294,82€.

Voté à l'unanimité

### 5- Remplacement de la chaudière Salle polyvalente – demande de subvention DSIL

Monsieur le Maire indique que les travaux envisagés concernent le remplacement de la CTA électrique de la salle polyvalente par une pompe à chaleur air/air. Ces travaux sont envisagés dans le cadre d'un plan de rénovation des bâtiments communaux afin de réaliser des économies d'énergie. Un audit énergétique a été réalisé en 2021. Il s'agit d'une deuxième phase après le remplacement des menuiseries.

Ces travaux se dérouleront à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2026.

Le montant global de l'opération a été estimé à 27 835,81€ HT.

La subvention sollicitée au titre de l'opération « transition écologique » s'élève donc à 22 268,65€.

Voté à l'unanimité

## 6- Réhabilitation du groupe scolaire – demande de subvention de l'ADEME

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé un travail d'études pour la réhabilitation complète du groupe scolaire.

Dans le même temps, elle se doit de réduire ses consommations énergétiques avec des échéances relativement proches suite au décret tertiaire.

Afin d'avoir une vision globale sur l'état de notre parc immobilier en la matière, un diagnostic sur l'ensemble des bâtiments communaux a été réalisé, pour permettre de mettre en place un plan stratégique de rénovation ou d'amélioration.

Suite à la réalisation d'une étude préalable de géothermie par le CRER, qui a démontré sa viabilité, la commune a décidé de poursuivre la mise en place d'une installation de géothermie pour couvrir les besoins énergétiques en chauffage du groupe scolaire.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il convient de réaliser une étude de faisabilité par un bureau d'étude hydrogéologique qualifié afin de dimensionner correctement l'installation puis de réaliser un test de réponse thermique.

Le montant de cette mission est estimé à 7 200€ HT.

Pour la réalisation de cette opération, il convient de solliciter une subvention auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) à hauteur de 5 040€.

Voté à l'unanimité

## 7- Vidéosurveillance complexes sportifs – demande de subvention FIPD 2026

La commune de Cosnac souhaite assurer la sécurité aux abords des infrastructures sportives de la commune avec une poursuite du déploiement de la vidéosurveillance sur le territoire de la commune.

La commune projette l'installation de caméras de vidéosurveillance + enregistreurs pour surveiller les abords des différents équipements sportifs de la commune (FOOT, Tennis, Pétanque, VTT, Chasse) suite à de nombreuses infractions subies sur nos infrastructures (dégradations, cambriolages, déchets sauvages, etc).

Le montant prévisionnel de l'acquisition de ce dispositif est estimé à 5 262,00€ HT.

Pour la réalisation de cette opération, il convient de solliciter une subvention FIPD 2026 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) à hauteur de 2 631€.

Voté à l'unanimité

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 8- Motion de soutien au recours contre l'accord UE-Mercosur et demande de transmission devant la Cour de Justice de l'Union Européenne

Considérant les 4000 exploitations qui constituent un pilier de l'économie et de la vie sociale corrézienne ;  
Considérant les difficultés croissantes du secteur agricole, confronté à une baisse structurelle des revenus et à une érosion continue du nombre d'exploitations, menaçant la vitalité de nos zones rurales ;

Considérant que l'accord UE-Mercosur prévoit l'importation massive de produits agricoles sud-américains, notamment 99 000 tonnes de viande bovine, 180 000 tonnes de volaille et 190 000 tonnes de sucre, qui viendront concurrencer directement nos productions locales ;

Considérant que cette concurrence est foncièrement déloyale, les produits importés ne respectant pas les normes sanitaires, sociales et environnementales rigoureuses imposées aux agriculteurs français et européens, notamment concernant l'usage de pesticides interdits dans l'UE, d'hormones de croissance ou de farines animales ;

Considérant les risques sanitaires avérés pour les consommateurs européens, comme en témoigne la détection en 2024 de résidus d'hormones interdites dans des lots de viande importés du Brésil ;

Considérant que cet accord menace directement la survie de 30 000 éleveurs en France et pourrait entraîner une chute de 10 à 15 % des prix de la viande bovine, accélérant la disparition d'exploitations agricoles sur notre territoire et favorisant la désertification rurale ;

Considérant que dans un contexte géopolitique instable, où les autorités militaires alertent sur les risques de conflits majeurs, la dépendance accrue à des voies d'approvisionnement maritimes lointaines et vulnérables constitue une atteinte grave à la souveraineté alimentaire de la France et de l'Union européenne, qui est un intérêt stratégique fondamental ;

Considérant que les mécanismes de protection prévus, telle la clause de sauvegarde, sont notoirement insuffisants, complexes à activer et d'une efficacité limitée, et que l'accord est dépourvu de clauses miroirs effectives garantissant une réciprocité des standards de production ;

Considérant qu'un projet de recours en annulation devant la Cour de Justice de l'Union Européenne a été solidement argumenté, invoquant une erreur manifeste d'appréciation des instances européennes, une violation du principe d'égalité de traitement entre les opérateurs économiques et un détournement de pouvoir ;

Considérant l'urgence d'agir, la signature formelle de l'accord par le Conseil de l'Union européenne étant prévue pour le 12 janvier 2026, rendant toute action ultérieure plus complexe ;

Considérant qu'il relève de la compétence et du devoir du Conseil Municipal de défendre les intérêts économiques et sociaux de son territoire et d'exprimer les préoccupations légitimes de ses habitants ; au besoin en intervenant volontairement à l'instance engagée par l'Etat ;

Le conseil municipal, décide :

- de réaffirmer son soutien plein et entier au projet de recours en annulation devant la Cour de justice de l'Union européenne visant à contester la décision du Conseil de l'Union européenne autorisant la signature et la conclusion de l'accord d'association UE-Mercosur.

La commune, au nom de ses administrés interviendra au soutien de l'Etat.

- de demander solennellement au Gouvernement français, et en particulier à Monsieur le Premier ministre, de prendre ses responsabilités en transmettant ce recours devant la Cour de justice de l'Union européenne dans les meilleurs délais, et impérativement avant la date de signature formelle de l'accord.

- de fonder cette demande sur la nécessité impérieuse de protéger les agriculteurs et les populations rurales de son territoire face à une concurrence destructrice, de préserver la souveraineté alimentaire de la France, de garantir des conditions de concurrence équitables et d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs.

Voté à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

Levée de la séance à 20h45.

Le Maire,  
Conseiller Départemental



 **Gérard SOLER**